



C/2023/915

13.11.2023

Publication d'une communication relative à l'approbation d'une modification standard concernant le cahier des charges d'une dénomination dans le secteur vitivinicole visée à l'article 17, paragraphes 2 et 3, du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission

(C/2023/915)

La présente communication est publiée conformément à l'article 17, paragraphe 5, du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission ⁽¹⁾.

COMMUNICATION RELATIVE À L'APPROBATION D'UNE MODIFICATION STANDARD

Дунавска равнина

PGI-BG-A1538-AM02

Date de la communication: 6.7.2023

DESCRIPTION ET MOTIFS DE LA MODIFICATION APPROUVÉE

Modification par l'acte d'approbation n° RD 18-1/10.03.2017.

Demande des producteurs déposée par l'intermédiaire de la Chambre régionale vitivinicole de la mer Noire (chernomorska regionalna lozaro-vinarska kamara) en vue de l'inclusion dans

le cahier des charges à la liste des variétés autorisées pour la production de vin portant l'IGP Дунавска равнина du cépage Санџовезе / Sandzhoveze pour la production uniquement de vins rosés et du cépage Гергана / Gergana pour la production de vins blancs. Les vins du cépage Санџовезе / Sandzhoveze et Гергана / Gergana ont été très bien reçus sur le marché et la demande est en augmentation. Гергана / Gergana est un cépage bulgare, répandu uniquement dans la région de la Dunavska ravina (la plaine du Danube). Les vins ont de très bonnes caractéristiques analytiques et organoleptiques. Leur inclusion dans le cahier des charges de l'IGP Дунавска равнина améliorera l'image et élargira la présentation commerciale de l'indication géographique. Cette modification concerne le point 5 «Variétés à raisins de cuve autorisées pour la production des vins portant l'IGP Дунавска равнина du cahier des charges et la section 7 «Cépages principaux» du document unique.

DOCUMENT UNIQUE

1. Dénomination(s)

Дунавска равнина

2. Type d'indication géographique

IGP — Indication géographique protégée

3. Catégories de produits de la vigne

1. Vin

4. Description du ou des vins

1. Vins blancs

BRÈVE DESCRIPTION TEXTUELLE

Titre alcoométrique acquis — minimum 10 % vol;

Teneur totale en sucres:

- pour les vins secs, jusqu'à 4 g/l ou 9 g/l, lorsque la teneur en acidité totale exprimée en grammes d'acide tartrique par litre n'est pas inférieure de plus de 2 grammes par litre à la teneur en sucre résiduel;
- pour les vins demi-secs — au-dessus des valeurs maximales des vins secs, mais au maximum 12 g/l ou 18 g/l, lorsque l'acidité totale, exprimée en grammes d'acide tartrique par litre, n'est pas inférieure de plus de 10 grammes à la teneur en sucre résiduel;

⁽¹⁾ JO L 9 du 11.1.2019, p. 2.

- pour les vins moelleux — au-dessus des valeurs maximales pour les vins demi-secs, mais pas plus de 45 g/l;
- pour les vins doux — au-dessus de 45 g/l.
- acidité totale minimale, exprimée en acidité tartrique: minimum 4 g/l;
- acidité volatile, exprimée en acide acétique: pas plus de 13,3 meq;
- teneur totale en anhydride sulfureux: pas plus de 200 mg/l;
- extrait non réducteur: pas moins de 16 g/l;

Limpidité — liquide limpide, un résidu insignifiant de matière colorante peut apparaître à la suite d'un vieillissement prolongé en bouteille;

Couleur: jaune paille avec des nuances de vert;

Odeur et saveur: odeur complexe avec une prédominance d'agrumes et des nuances d'herbes, d'herbes fraîches et de fleurs sauvages. Le goût est frais, avec des acides équilibrés, harmonieux et de longue durée.

Caractéristiques analytiques générales

Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	10
Acidité totale minimale	4 g/l, exprimé en acide tartrique
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	13,3
Teneur maximale en anhydride sulfureux total (en milligrammes par litre)	200

2. Rosé

BRÈVE DESCRIPTION TEXTUELLE

Titre alcoométrique acquis — minimum 10 % vol;

Teneur totale en sucres:

- pour les vins secs, jusqu'à 4 g/l ou 9 g/l, lorsque la teneur en acidité totale exprimée en grammes d'acide tartrique par litre n'est pas inférieure de plus de 2 grammes par litre à la teneur en sucre résiduel;
- pour les vins demi-secs — au-dessus des valeurs maximales des vins secs, mais au maximum 12 g/l ou 18 g/l, lorsque l'acidité totale, exprimée en grammes d'acide tartrique par litre, n'est pas inférieure de plus de 10 grammes à la teneur en sucre résiduel;
- pour les vins moelleux — au-dessus des valeurs maximales pour les vins demi-secs, mais pas plus de 45 g/l;
- pour les vins doux — au-dessus de 45 g/l.
- acidité totale minimale, exprimée en acidité tartrique: minimum 4 g/l;
- acidité volatile, exprimée en acide acétique: pas plus de 13,3 meq;
- teneur totale en anhydride sulfureux: pas plus de 200 mg/l;
- extrait non réducteur: pas moins de 16 g/l;

Limpidité — liquide limpide, un résidu insignifiant de matière colorante peut apparaître à la suite d'un vieillissement prolongé en bouteille;

Couleur: rose étincelant;

Odeur et saveur: l'arome est dominé par les baies rouges et les fruits à noyau. Le goût est éthéré, avec une texture ronde et des notes fruitées de mûre et de cerise mûre. La fin de bouche est chaude, légèrement acidulée, avec une fraîcheur accentuée.

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	10
Acidité totale minimale	4 g/l, exprimé en acide tartrique
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	13,3
Teneur maximale en anhydride sulfureux total (en milligrammes par litre)	200

3. Vins rouges

BRÈVE DESCRIPTION TEXTUELLE

titre alcoométrique acquis — minimum 10 % vol;

Teneur totale en sucres:

- pour les vins secs, jusqu'à 4 g/l ou 9 g/l, lorsque la teneur en acidité totale exprimée en grammes d'acide tartrique par litre n'est pas inférieure de plus de 2 grammes par litre à la teneur en sucre résiduel;
- pour les vins demi-secs — au-dessus des valeurs maximales des vins secs, mais au maximum 12 g/l ou 18 g/l, lorsque l'acidité totale, exprimée en grammes d'acide tartrique par litre, n'est pas inférieure de plus de 10 grammes à la teneur en sucre résiduel;
- pour les vins moelleux — au-dessus des valeurs maximales pour les vins demi-secs, mais pas plus de 45 g/l;
- pour les vins doux — au-dessus de 45 g/l.
- acidité totale minimale, exprimée en acidité tartrique: minimum 4 g/l;
- acidité volatile, exprimée en acide acétique: pas plus de 15 meq;
- teneur totale en anhydride sulfureux: pas plus de 150 mg/l;
- extrait non réducteur: — pas moins de 20 g/l;

Limpidité — liquide limpide, un résidu insignifiant de matière colorante peut apparaître à la suite d'un vieillissement prolongé en bouteille;

Couleur: rouge rubis;

Odeur et saveur: les baies noires et rouges, les pruneaux, la vanille et les noix sont présents dans l'arôme. Saveur avec tanins doux, fraîcheur équilibrée, juteuse et fruitée

Caractéristiques analytiques générales	
Titre alcoométrique total maximal (en % du volume)	
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume)	10
Acidité totale minimale	4 g/l, exprimé en acide tartrique
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	15
Teneur maximale en anhydride sulfureux total (en milligrammes par litre)	150

5. Pratiques vitivinicoles

5.1. Pratiques œnologiques essentielles

1. Rendement

Restrictions applicables à la fabrication du vin

Le rendement maximal en vin de 100 kg de raisins est de 70 litres.

5.2. Rendements maximaux

13 000 kilogrammes de raisin à l'hectare

6. Zone géographique délimitée

1. La région de production du vin d'IGP «Дунавска равнина» est délimitée par les frontières des terroirs des localités suivantes:

La province de Montana: Berkovitsa, Boychinovtsi, Brusartsi, Chiprovtsi, Georgi Damyanovo, Yakimovo, Lom, Medkovets, Montana, Valchedram, Varshets.

La province de Vidin: Belogradchik, Boynitsa, Bregovo, Chuprene, Gramada, Kula, Makresh, Novo selo, Ruzhintsi, Vidin, Dimovo.

La province de Vratsa: Byala Slatina, Borovan, Hayredin, Kozloduy, Krivodol, Mezdra, Mizia, Oryahovo, Roman, Vratsa.

La province de Gabrovo: Gabrovo, Sevlievo, Dryanovo.

La province de Lovech: Letnitsa, Lovech, Lukovit, Troyan, Ugarchin, Yablanitsa.

La province de Pleven: Belene, Cherven bryag, D. Mitropolia, Dolni Dabnik, Gulyantsi, Iskar, Knezha, Levski, Nikopol, Pleven, Pordim.

La province de Veliko Tarnovo: Gorna Oryahovitsa, Lyaskovets, Pavlikeni, Polski Trambesh, Strazhitsa, Suhindol, Svishtov, Veliko Tarnovo, Zlataritsa, Elena.

La province de Razgrad: Tsar Kaloyan, Isparih, Kubrat, Loznitsa, Razgrad, Zavet.

La province de Ruse: Byala, Borovo, Tsenovo, Ivanovo, Ruse, Vetovo, Dve mogili, Slivo pole.

La province de Silistra: Glavinitza, Tutrakan, Alfatar, Dulovo, Kaynardzha, Silistra, Sitovo.

La province de Targovishte: Omurtag, Opaka, Popovo, Targovishte.

La province de Dobrich: Balchik, General Toshevo, Kavarna, Shabla, Dobrich, Krushari, Tervel.

La province de Shumen: Hitrino, Kaolinovo, Kaspichan, Novi pazar, Shumen, Smyadovo, Veliki Preslav, Varbitsa, Venets, Nikola Kozlevo.

La province de Varna: Aksakovo, Avren, Beloslav, Byala, Devnya, Dolni chiflik, Dalgopol, Provadia, Suvorovo, Varna, Vetrino, Valchidol.

La province de Sofia: Botevgrad, Pravets.

Les terroirs suivants, classés par municipalité, sont exclus de la zone délimitée:

Municipalité de Belogradchik: village de Granichak, village de Prauzhda, village de Salash, village de Stakevtsi.

Municipalité de Chiprovtsi: village de Martinovo, village de Prevala;

Municipalité de Georgi Damyanovo: village de Dalgi del, village de Kopilovtsi.

Municipalité de Berkovitsa: village de Chereshovitsa.

Municipalité de Varshets: village de Gorna Bela rechka, village de Gorno Ozirovo, village de Dolno Ozirovo.

Municipalité de Vratsa: village de Lyutadzhik.

Municipalité de Botevgrad: village de Gurkovo, village de Kraevo, village de Radotina, village de Trudovets.

Municipalité de Pravets: village de Razliv.

Municipalité de Troyan: village de Balkanets, village de Beli Osam, village de Golyama Zhelyazna, village de Gumoshtnik, village de Dobrodan, village d'Oreshak, village de Staro selo, village de Terziysko, village de Cherni Osam, village de Chiflik, village de Shipkovo.

Municipalité de Lovech: village de Stefanovo, village de Malinovo, village de Balgarene.

Municipalité de Sevlievo: village de Bozat, village de Valevtsi, village de Voynishka, village de Dyalak, village de Kravenik, village de Kupen, village de Mlechevo, village de Selishte, village de Stokite, village de Tabashka, village d'Ugorelets, village de Shopite.

Municipalité de Gabrovo: village de Balanite, village de Boycheta, village de Boriki, village de Zhaltesh, village de Zeleno darvo, village de Malusha, village d'Orlovtsi, village de Potok, village de Charkovo, village de Chernevtsi.

Municipalité de Veliko Tarnovo: village de Voynezha, village de Voneshta voda, village de Vaglevtsi, village de Kladni dyal, village d'Osenarite, village de Raykovtsi.

Municipalité d'Elena: village de Bebrovo, village de Beykovtsi, village de Buynovtsi, village de Valchovtsi, village de Ganev dol, village de Gramatitsi, village de Debeli rat, village de Drenta, village de Ivanivanovtsi, village de Ignatovtsi, village de Kamenari, village de Kolari, village de Konstantin, village de Kostel, village de Maryan, village de Miykovtsi, village de Palitsi, village de Popska, village de Ruhovtsi, village de Svetoslavtsi, village de Todyuvtsi, village de Chakali.

Municipalité de Zlataritsa: village de Dedintsi, village de Dalgi pripek, village de Ravnovo, village de Razsoha, village de Rosno.

Municipalité de Strazhitsa: village de Vodno, village de Zhelezartsi, village de Kavlak.

Municipalité de Popovo: village de Dolna Kabda, village de Konak, village de Marchino.

Municipalité de Targovishte: village de Bozhurka, village de Bratovo, village de Gorna Kabda, village de Koprets, village de Paydushko, village de Presiyan, village de Prolaz, village de Tarnovtsa, village de Tsvetnitsa, village de Cherkovna.

Municipalité d'Omurtag: village de Belomortsi, village de Velikdenche, village de Verentsi, village de Gorna Hubavka, village de Gorsko selo, village de Dolna Hubavka, village de Zelena morava, village de Zmeyno, village de Iliyno, village de Kamburovo, village de Kozma prezviter, village de Krasnoseltsi, village de Panayot Hitovo, village de Panichino, village de Petrino, village de Ptichevo, village de Stanets.

Municipalité de Varbitsa: village de Tushovitsa.

Municipalité de Smyadovo: village de Rish.

7. Cépages principaux

Aligote

Aheloy

Bouquet

Viognier

Gamay noir

Gamay fréaux

Gergana

Grand Noir

Gamza — Kadarka

Dimiat — Smederevka

Dunavska gamza

Evmolpia — Trakiiski mavrud

Cabernet Sauvignon

Cabernet Franc

Kamchia

Carménère

Colombard

Côt - Malbec

Kuklenski Mavrud

Mavrud

Marselan

Melnik 82

Melnishki rubin

Merlot

Misket varnenski — Muskat varnenski
Misket vrachanski — Vrachanski misket
Misket kaylashki
Misket markovski
Misket sandanski — Muskat sandanski
Misket sungurlarski
Misket cherven — Brezovski misket
Misket cherven — Karlovski misket
Misket cherven — Cherven misket
Muscat ottonel
Müller-Thurgau
Orfei
Pamid
Petit verdot
Pinot gris
Plevenski kolorit
Pomoriyski biser
Ranna melnishka loza — Melnik 55
Rheinriesling - Riesling allemand
Rheinriesling - Riesling
Rkatsiteli - Rikat
Rubin
PRoussanne
Sangiovese
Cinsault
Septemvriyski rubin
Silvaner
Syrah – Shiraz
Sauvignon blanc
Sungurlarski biser
Tamyanka — Moskatelo
Tamyanka — Moscato bianco
Tamyanka — Muscat Blanc à Petits Grains
Tamyanka — Temenuga
Trakiyska slava
Fetyaska alba — Fetyaska byala
Fetyaska regala
Furmint
Harslevelut - Lipovina
Hebros
Chernomorski brilyant
Chernomorski eliksir
Chardonnay
Chenin — Chenin blanc

Shiroka Melnishka Loza - Melnik

Ugni blanc — Claret

Ugni blanc — Saint-Émilion

8. Description du ou des liens

Дунавска равнина

Les vignobles dans la zone de production délimitée de l'IGP Дунавска равнина se trouvent dans la plaine du Danube, située dans le nord de la Bulgarie. Elle est située entre le Danube au nord, les pentes de la montagne de Stara planina au sud, la rivière Timok à l'ouest et la mer Noire à l'est. Dans la plus grande partie de la plaine, l'altitude varie entre 100 et 250 m, alors que vers la zone de Predbalkan, elle oscille entre 300 et 400 m. La plaine du Danube présente un relief de plaine, de collines plates et de plateau. Le climat est continental modéré influencé par l'ouverture importante de la zone au nord-est au relief relativement uniforme. La température moyenne annuelle varie de 10 °C à 12,2 °C dans les différentes parties de la plaine. L'hiver est froid, tandis que dans la partie orientale, en raison de l'influence climatique de la mer Noire et des inversions de température moins prononcées, il est considérablement plus doux. Au cours des autres saisons, les masses d'air océaniques en provenance de l'ouest et du nord-ouest prédominent. L'été est chaud et sec. La température quotidienne moyenne du mois le plus chaud oscille entre 21,5 et 24,0 °C. L'amplitude de température annuelle la plus élevée (25 °C) a été mesurée dans la plaine du Danube. Les précipitations annuelles moyennes sont de 450 à 650 mm. Dans la plus grande partie de la plaine du Danube, les sols se sont formés sur une base de loess avec une végétation principalement composée de steppe et de steppe boisée. Les sols qui se sont développés sont principalement de type chernozem (carbonates, sol typiques, lessivés et podzoliques) et des sols gris forestiers. Les vins blancs ont une odeur complexe avec une prédominance d'agrumes et des nuances d'herbes fraîches et de fleurs sauvages. Le goût est frais avec des acides équilibrés, un arrière-goût harmonieux et durable.

L'arôme du vin rosé est dominé par les baies rouges et les fruits à noyau. Le goût est éthéré, avec une texture ronde et des notes fruitées de mûre et de cerise mûre. La fin de bouche est chaude, légèrement acidulée, avec une fraîcheur accentuée.

Le bouquet des vins rouges se compose également de baies noires et rouges, de prunes, d'épices, de vanille et de noix. Ils sont savoureux avec des tanins doux, équilibrés, juteux et fruités. Le climat continental tempéré, caractérisé par des étés secs et chauds, les plaines, les terrains plats et légèrement vallonnés et les plateaux, le chernozem (carbonates, sols typiques, lessivés et podzoliques) et les sols gris forestiers formés sur du loess ainsi que les contraintes imposées par le facteur humain déterminent la spécificité et les caractéristiques des vins produits.

9. Autres conditions essentielles (conditionnement, étiquetage, autres exigences)

Дунавска равнина

Cadre juridique:

Dans la législation nationale

Type de condition supplémentaire:

Dérogação à l'obligation de production dans la zone délimitée

Description de la condition:

Les vins mélangés peuvent être étiquetés avec une indication géographique à condition que 85 % des raisins aient été produits dans la zone dont le nom est utilisé à des fins d'étiquetage.

Lien vers le cahier des charges

https://eavw.com/updocs/1323061686662190_Specifikacia.Dunavska.ravnina.2023.pdf